

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2015/205 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221**

Régularisation foncière à PLOBSHEIM, le long de la RD 468

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, dans le cadre de l'aménagement de virages et d'un tourne à gauche sur la RD 468 au niveau de la chapelle de Notre Dame du Chêne et de la Thumenau à PLOBSHEIM, l'échange de terrains entre un propriétaire riverain des parcelles section 26 n° 12/7, 10/2 et section 28 n° 127/5 d'une superficie totale de 5,12 ares pour un montant de 827,54 € et frais divers, et le Département du Bas-Rhin des parcelles, issues du domaine privé, section 29 n° 10 et 11 avec une superficie de 19,83 ares pour un montant de 1507,08 € ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité, pour signer l'acte afférent à cet échange.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193091-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15